

Code de l'environnement

Application des dispositions des articles R.214-1 à R.214-56

**3.1.2.0.-** Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à **modifier le profil en long ou le profil en travers** du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

- 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (Autorisation)
- 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (Déclaration)

**3.1.4.0.-** Les travaux de consolidation ou **protection de berges**, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes:

- 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (Autorisation),
- 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200m (Déclaration).

**Dossier à fournir en 3 exemplaires (D) ou 7 exemplaires (A) au service police de l'eau accompagnée d'un document d'incidence et d'éléments graphiques ou cartes utiles**

**1. DEMANDEUR**

Nom et prénom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Si personne morale, nom, prénom et qualité du signataire :

**2. LOCALISATION DES TRAVAUX**

Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )

Joignez un extrait de matrice cadastrale (1/2000<sup>e</sup> ou 1/2500<sup>e</sup>) et un plan de situation au 1/25000<sup>e</sup> IGN. Joignez aussi l'autorisation du propriétaire s'il est différent du demandeur.

**3. NATURE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Nature

Durée

Période

Engins utilisés

**4. UN DOCUMENT D'INCIDENCE EST A JOINDRE AU DOSSIER**

(voir notice jointe d'aide à l'établissement du document d'incidence)

**5° LES MOYENS DE SURVEILLANCE DES OUVRAGES**

**6. DES ELEMENTS GRAPHIQUES, PLANS OU CARTES A JOINDRE A LA DECLARATION**

Tous ceux utiles à la compréhension du dossier, notamment des points 2 et 3.

La liste qui suit n'a pas un caractère exhaustif. Elle constitue un **fil conducteur pour aborder les incidences** possibles du projet sur l'eau et le milieu aquatique.

## **I - DESCRIPTION DU MILIEU**

### **➤ Le bassin versant**

Longueur, pente, superficie, recensement des affluents

Couverture végétale

Données pluviométriques

Géologie et hydrogéologie, usages existants

### **➤ Le milieu aquatique**

Description du cours d'eau : lit mineur et lit majeur, pente, largeur moyenne, encaissement, granulométrie du fond, nature et état des berges.

Population piscicole (recensement des frayères, nature et importance des caches, échantillonnage des populations d'écrevisses espèces protégées ), description des populations d'invertébrés, flore, faune.

Débits : module inter annuel :

étiage QMNA<sub>5</sub> :

crues décennale et centennale (voire crue plus importante si risque de modification des conditions de sécurité des populations) :

Hauteurs d'eau et vitesses d'écoulement atteintes pour ces différents débits

Présence d'obstacles naturels ou artificiels à la migration du poisson : description et emplacement par rapport au projet

### **➤ Les utilisations du sol en lit majeur**

Risques au titre de la sécurité publique (habitations, ouvrages publics, routes...)

## **II - LE PROJET**

Description des travaux :

vue de dessus, en plan

profil en travers

profil en long

ouvrages et travaux annexes : recalibrages, enrochements, ouvrages de décharge.

Procédés de construction mis en œuvre : dérivation, batardeau...

Modalités de déroulement du chantier :

dérivation temporaire du cours d'eau

assèchement partiel d'une zone humide

déboisement des rives

dépôts permanents

pistes d'accès

mise en place d'une protection en enrochements.

### III - INCIDENCES DU PROJET

En phase chantier :

Dispositifs pour limiter l'apport de particules solides en aval

Récupération du poisson (pêche électrique) (le cas échéant)

Remise en état des lieux : élimination des déchets, des matériaux

Rétablissement des conditions d'écoulement

### IV - MESURES DE REDUCTION D'IMPACT

Dispositions prises pour :

- assurer la circulation du poisson (bassins ou dispositifs de dissipation d'énergie, seuils de faible hauteur...)
- rétablir ou reconstituer l'habitat piscicole ainsi que les zones de frayères s'il y a lieu
- reconstituer une ripisylve pérenne

### REGLES TECHNIQUES

Préalablement au commencement de l'opération, une **pêche de sauvetage** sera effectuée si nécessaire (en cas de doute, consulter l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques)

Si possible, les travaux de terrassements seront réalisés à sec (après dérivation du cours d'eau) et en tout état de cause en période d'étiage (et hors de la période allant de novembre à avril inclus) afin de ne pas perturber l'écoulement.

La reconstitution du lit sera mise en œuvre de manière à conserver une diversité comparable à celle du lit initial avec une pente similaire à celle du lit du cours d'eau avant travaux (estimation faite sur un secteur de longueur triple de celle de l'ouvrage et centré sur son point médian) sans chutes de plus de 25 - 30 cm à l'amont et à l'aval immédiat d'un éventuel passage busé.

Le fond du lit sera dessiné en forme de V très aplati, de façon à concentrer les eaux à l'étiage et maintenir une lame d'eau suffisante pour le déplacement des poissons (voir le schéma ci-dessous).

Les berges seront stabilisées, selon le cas, par enrochements ou par revégétalisation, afin d'éviter les phénomènes d'érosion. La revégétalisation sera pratiquée avec des espèces d'essences locales adaptées.

